



ASSEMBLEE CONSTITUANTE

SEANCES PLENIERES

**CENTRE INTERNATIONAL DE CONFERENCES DE
GENEVE**

Jeudi 1^{er} juillet 2010

**14h00
17h00
20h30**

PROCES-VERBAL



ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Personnes excusées
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Modalités de fonctionnement pour les sessions se déroulant au CICG
5. Communications de la Présidence
6. Proposition UDC sur la composition de la commission de rédaction : rapport de la commission du règlement, débat et vote
7. Objets reportés de la session précédente
8. Règles de débat applicables aux points suivants de l'ordre du jour
9. Rapport général de la commission thématique 3 "Institutions: les trois pouvoirs" (rapport no. 300 - rapporteur M. Lionel Halpérin, président de la commission)
 - Discussion d'entrée en matière
 - Vote d'entrée en matière
10. Examen et vote des thèses relatives aux "Institutions: les trois pouvoirs" (rapporteur principal: commission thématique no. 3)
 - 301 : Législatif (rapporteuse Mme Louise Kasser)
 - 302 : Exécutif (rapporteur M. Claude Demole)
 - 303 : Pouvoir judiciaire (rapporteur M. David Lachat)
 - 304: Etablissements de droit public autonomes & Organes de surveillance (rapporteur M. Patrick-Etienne Dimier)
11. Rapport général de la commission thématique 4 "Organisation territoriale et relations extérieures" (rapport no. 400 - rapporteur M. Yves Lador, président de la commission)
 - Discussion d'entrée en matière
 - Vote d'entrée en matière
12. Examen et vote des thèses relatives à la thématique "Organisation territoriale et relations extérieures" (rapporteur principal: commission thématique no. 4)
 - 401: Région (rapporteur M. Jean-François Rochat)
 - 402: Genève internationale (rapporteur M. Antoine Maurice)
 - 403: Communes (rapporteur M. Yves Lador)
13. Divers
14. Clôture



1. ACCUEIL ET OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MME CHRISTIANE PERREGAUX, COPRESIDENTE, PRÉSIDENTE DE SÉANCE A 14H00, 17H00 ET 20H30

2.1 PERSONNES PRESENTES

M. Murat Julian Alder, Radical-Ouverture
M. Michel Amaudruz, UDC
M. Roberto Baranzini, socialiste pluraliste
M. Richard Barbey, Libéraux & Indépendants
M. Michel Barde, G[e]’avance
Mme Janine Bezaguet, AVIVO
M. Thomas Bläsi, UDC
M. Thomas Büchi, Radical-Ouverture (séance de 14h00 et de 17h00)
M. Boris Calame, Associations de Genève
M. Georges Chevieux, Radical-Ouverture
M. Michel Chevrolet, G[e]’avance, dès 14h30
Mme Marguerite Contat Hickel, Les Verts et Associatifs
M. Nils de Dardel, SolidaritéS, dès 14h20
Mme Simone de Montmollin, Libéraux & Indépendants
M. Christian de Saussure, G[e]’avance
M. Yves-Patrick Delachaux, MCG
M. Claude Demole, G[e]’avance
M. Patrick-Etienne Dimier, MCG
M. Michel Ducommun, SolidaritéS
M. Alexandre Dufresne, Les Verts et Associatifs (séance de 20h30)
M. Jacques-Simon Eggly, Libéraux & Indépendants
Mme Marie-Thérèse Engelberts, MCG
M. Laurent Extermann, socialiste pluraliste, dès 15h15
M. Franck Ferrier, MCG
M. Marco Föllmi, PDC
M. Maurice Gardiol, socialiste pluraliste
M. Pierre Gauthier, AVIVO
M. Benoît Genecand, G[e]’avance
Mme Béatrice Gisiger, PDC
M. Christian Grobet, AVIVO
M. Jean-Marc Guinchard, G[e]’avance
Mme Jocelyne Haller, SolidaritéS
M. Lionel Halpérin, Libéraux & Indépendants
M. Bénédikt Hentsch, Libéraux & Indépendants
M. Laurent Hirsch, Libéraux & Indépendants (séance de 14h00 et de 20h30)
M. Michel Hottelier, Libéraux & Indépendants
M. Florian Irminger, Les Verts et Associatifs
Mme Louise Kasser, Les Verts et Associatifs
M. René Koechlin, Libéraux & Indépendants
Mme Catherine Kuffer-Galland, Libéraux & Indépendants
M. Pierre Kunz, Radical-Ouverture
M. David Lachat, socialiste pluraliste
M. Yves Lador, Associations de Genève



M. Raymond Loretan, PDC
Mme Béatrice Luscher, Libéraux & Indépendants
Mme Michèle Lyon, AVIVO
M. Alfred Manuel, Associations de Genève
Mme Claire Martenot, Solidarités
M. Antoine Maurice, Radical-Ouverture
M. Cyril Mizrahi, socialiste pluraliste
M. Souhaïl Mouhanna, AVIVO
Mme Corinne Müller Sontag, Les Verts et Associatifs
M. Ludwig Muller, UDC
M. Melik Özden, socialiste pluraliste (séance de 20h30)
M. Jacques Pagan, UDC
M. Soli Pardo, UDC
Mme Christiane Perregaux, socialiste pluraliste
M. Olivier Perroux, Les Verts et Associatifs
M. Jean-François Rochat, AVIVO
M. Albert Rodrik, socialiste pluraliste
Mme Céline Roy, Libéraux & Indépendants
Mme Françoise Saudan, Radical-Ouverture
M. Andreas Saurer, Les Verts et Associatifs, dès 14h45
M. Jérôme Savary, Les Verts et Associatifs
M. Constantin Sayegh, PDC
M. Pierre Scherb, UDC
M. Pierre Schifferli, UDC
M. Thierry Tanquerel, socialiste pluraliste
M. Jean-Philippe Terrier, PDC
M. Guy Tornare, PDC
M. Pierre-Alain Tschudi, Les Verts et Associatifs, dès 14h30
M. Marc Turrian, AVIVO
M. Alberto Velasco, socialiste pluraliste, dès 14h15
M. Jacques Weber, Libéraux & Indépendants
Mme Annette Zimmermann, AVIVO
M. Tristan Zimmermann, socialiste pluraliste
Mme Solange Zosso, AVIVO
M. Guy Zwahlen, Radical-Ouverture, dès 15h30

2.2 PERSONNES EXCUSEES

Mme Carine Bachmann, Les Verts et Associatifs
M. Bertrand Bordier, Libéraux & Indépendants

3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé.

3 (bis). PRESTATION DE SERMENT

Mme Annette Zimmermann prête serment selon la formule « Je le jure ».



4. MODALITES DE FONCTIONNEMENT POUR LES SESSIONS SE DEROULANT AU CIGG

Sans système électronique, les votes se font de la manière suivante :

- à main levée, le décompte des voix se fait par appréciation
- assis/debout par comptage respectif des voix pour, contre et des abstentions
- par appel nominal s'il est demandé.

5. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENCE

6. PROPOSITION UDC SUR LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE RÉDACTION : RAPPORT DE LA COMMISSION DU RÈGLEMENT, DÉBAT ET VOTE

Présentation par M. Ludwig Muller (UDC)

Rapport de la commission du règlement par Mme Béatrice Gisiger (PDC)

La parole n'est pas demandée.

La proposition UDC que chaque groupe soit représenté au sein de la commission de rédaction est refusée à une large majorité

7. OBJETS REPORTES DE LA SESSION PRECEDENTE

De la parité et de quelques critères spécifiques en matière d'éligibilité

De la parité

- **Présentation par M. Florian Irminger, rapporteur de la commission 2**
- **Présentation par Mme Louise Kasser, rapporteure de la commission 3**
- **Présentation par M. Alfred Manuel, rapporteur de minorité (commission 2)**
- **Présentation par M. Patrick-Etienne Dimier, rapporteur de minorité (commission 2)**
- **Présentation par Mme Jocelyne Haller, rapporteure de minorité (commission 3)**
- **Prise de parole des groupes**
- **Vote des thèses, amendements, propositions, motions d'ordre**

Thèse de minorité 301.34.a

Toutes les autorités élues de la République et canton de Genève sont constituées pour moitié d'hommes et de femmes. Lorsque l'autorité est composée d'un nombre impair de personnes, une différence de un est admise.

Le vote nominal est demandé.

Mise aux voix, la thèse de minorité 301.34.a

Toutes les autorités élues de la République et canton de Genève sont constituées pour moitié d'hommes et de femmes. L'autorité est composée d'un nombre impair de personnes, une différence de un est admise.

est refusée par 42 non, 29 oui, 3 abstentions



Thèse de minorité 203.13.a

Le Grand Conseil et les conseils municipaux sont composés d'un collège masculin et d'un collège féminin, chacun élu par l'ensemble du corps électoral selon les règles actuellement en vigueur pour ces conseils.

Mise aux voix, la thèse de minorité 203.13.a

Le Grand Conseil et les conseils municipaux sont composés d'un collège masculin et d'un collège féminin, chacun élu par l'ensemble du corps électoral selon les règles actuellement en vigueur pour ces conseils.

est refusée par 39 non, 30 oui, 1 abstention.

Thèse 203.11.a

L'État promeut une représentation équilibrée de femmes et d'hommes au sein des autorités ; la loi encourage les partis à présenter pour toutes les élections au système proportionnel des listes comportant un nombre égal de candidatures féminines et masculines.

Amendement de Mme Béatrice Gisiger (PDC) :

L'Etat promeut une représentation équilibrée de femmes et d'hommes au sein des autorités.

Le vote nominal est demandé

- **L'amendement est accepté par 40 oui, 34 non, 0 abstention.**

Mise aux voix, la thèse amendée 203.11.a

L'Etat promeut une représentation équilibrée de femmes et d'hommes au sein des autorités.

est adoptée par 43 oui, 1 non, 30 abstentions.

De quelques critères spécifiques en matière d'éligibilité

- **Présentation par M. Murat Julian Alder, rapporteur de la commission 2**
- **Présentation par Mme Louise Kasser, rapporteure de la commission 3**
- **Présentation par M. Claude Demole, rapporteur de minorité (commission 3)**
- **Présentation par M. Olivier Perroux, rapporteur de minorité (commission 3)**
- **Prise de parole des groupes**
- **Vote des thèses, amendements, propositions, motions d'ordre**

Motion d'ordre de M. Michel Hottelier (Libéraux & Indépendants) :

Renvoi du sujet à la commission pour qu'on auditionne des spécialistes sur cette question.

La motion d'ordre est retirée.



Motion d'ordre de M. Lionel Halpérin (Libéraux & Indépendants) :

Renvoi de tous les sujets liés aux critères spécifiques en matière d'éligibilité, notamment la manière dont la laïcité est pratiquée par rapport aux pouvoirs publics à une commission commune constituée de membres des commissions 1, 2 et 3.

La motion d'ordre est refusée à une large majorité.

Thèse 302.31.a

Pour le Conseil d'Etat, suppression de l'âge minimum de 27 ans comme condition d'éligibilité.

Mise aux voix, la thèse 302.31.a

Pour le Conseil d'Etat, suppression de l'âge minimum de 27 ans comme condition d'éligibilité

est adoptée par une très large majorité.

Thèse 201.51.b

L'âge d'éligibilité au Conseil d'Etat est le même que pour l'éligibilité au Grand Conseil, soit 18 ans révolus.

Mise aux voix, la thèse 201.51.b

L'âge d'éligibilité au Conseil d'Etat est le même que pour l'éligibilité au Grand Conseil, soit 18 ans révolus.

est adoptée par une large majorité.

Thèse de minorité 301.84.a

Suppression de la clause de laïcité pour les membres du Grand Conseil.

Amendement du groupe AVIVO (Pierre Gauthier, Marc Turrian, Janine Bezaguet) :

Le port d'insignes religieux ostentatoires est interdit dans l'exercice d'un mandat électif communal ou cantonal.

- L'amendement est refusé par une bonne majorité.

Mise aux voix, la thèse de minorité 301.84.a

Suppression de la clause de laïcité pour les membres du Grand Conseil.

est adoptée à une forte majorité.

Thèse 302.31.b

Pour le Conseil d'Etat, maintien de la clause de laïcité comme condition d'éligibilité.

Mise aux voix, la thèse 302.31.b

Pour le Conseil d'Etat, maintien de la clause de laïcité comme condition d'éligibilité.

est refusée à une forte majorité.

Thèse 201.51.a

La clause de laïcité en matière d'éligibilité communale et cantonale est supprimée.

Amendement du groupe AVIVO (Pierre Gauthier, Marc Turrian, Janine Bezaguet) :
Le port ostentatoire de signes religieux est interdit dans l'exercice d'un mandat électif communal ou cantonal.

- L'amendement est refusé par une bonne majorité.

Mise aux voix, la thèse 201.51.a

La clause de laïcité en matière d'éligibilité communale et cantonale est supprimée.

est adoptée par une très forte majorité.

Thèse 301.81.a

Sont éligibles tous les citoyens jouissant des droits électoraux.

Mise aux voix, la thèse 301.81.a

Sont éligibles tous les citoyens jouissant des droits électoraux.

est adoptée par une très large majorité.

Thèse 301.81.e

Les membres du Grand Conseil sont laïques.

Amendement du groupe AVIVO (Pierre Gauthier, Marc Turrian, Janine Bezaguet) :
Le port d'insignes religieux ostentatoires est interdit dans l'exercice d'un mandat électif communal ou cantonal.

L'amendement du groupe AVIVO n'est pas soumis.

La thèse 301.81.e

Les membres du Grand Conseil sont laïques.

n'est pas soumise.

8. REGLES DE DEBAT APPLICABLES AUX POINTS SUIVANTS DE L'ORDRE DU JOUR

Les règles de débat sont les mêmes que lors des sessions précédentes pour le rapport général de la commission 3, soit 10 minutes pour le rapporteur, 5 minutes par groupe, puis vote d'entrée en matière. Pour les autres chapitres ou regroupements de chapitres, sauf trois qui seront signalés en temps voulu, les groupes ont 8 minutes de temps de parole.



9. RAPPORT GENERAL DE LA COMMISSION THEMATIQUE 3 "INSTITUTIONS : LES TROIS POUVOIRS" (RAPPORT NO. 300)

- Présentation par M. Lionel Halpérin, rapporteur de commission
- Prise de parole des groupes

Suspension de séance de 19h00 à 20h30

- Vote

Mise aux voix, l'entrée en matière du rapport de la commission thématique 3 est acceptée par une très forte majorité.

10. EXAMEN ET VOTE DES THESES RELATIVES AUX "INSTITUTIONS : LES TROIS POUVOIRS" (RAPPORTEUR PRINCIPAL: COMMISSION THEMATIQUE NO. 3)

- 301 : Législatif (rapporteuse Mme Louise Kasser)
- 302 : Exécutif (rapporteur M. Claude Demole)
- 303 : Pouvoir judiciaire (rapporteur M. David Lachat)
- 304 : Etablissements de droit public autonomes & Organes de surveillance (rapporteur M. Patrick-Etienne Dimier)

301 : Législatif

- Présentation par Mme Louise Kasser, rapporteure de commission
- Présentation par M. Patrick-Etienne Dimier, rapporteur de minorité
- Présentation par M. Olivier Perroux, rapporteur de minorité
- Présentation par Mme Jocelyne Haller, rapporteure de minorité
- Prise de parole des groupes
- Vote des thèses, amendements, propositions, motions d'ordre

301.1 Composition et élection du pouvoir législatif : Nom

Thèse 301.11.a Nom

Le pouvoir législatif appartient au Grand Conseil.

Amendement du groupe UDC-Genève (M. Soli Pardo) :

*Le pouvoir législatif appartient au Grand Conseil **ainsi qu'au peuple souverain par la voie de l'initiative législative.***

L'amendement est refusé par 42 non, 26 oui, 6 abstentions.

Amendement du groupe MCG (M. Patrick-Etienne Dimier) :

Le pouvoir législatif appartient au Parlement.

L'amendement est refusé par 45 non, 24 oui, 4 abstentions.



Mise aux voix, la thèse 301.11.a
Le pouvoir législatif appartient au Grand Conseil.

est adoptée par une large majorité.

301.2 Composition et élection du pouvoir législatif : Parlement de milice

Thèse 301.21.a Parlement de milice

Le Grand Conseil est un parlement de milice.

Amendement du groupe Libéraux & Indépendants (Mme Céline Roy) :
Ajout de : *Le mandat de député est rémunéré.*

L'amendement est accepté par 43 oui, 20 non, 8 abstentions.

Amendement du groupe AVIVO (M. Souhaïl Mouhanna) :
Ajout de : *Les député-e-s reçoivent une indemnisation.*

L'amendement est accepté par 39 oui, 24 non, 7 abstentions.

Les deux amendements sont opposés.

L'amendement du groupe Libéraux & Indépendants (Mme Céline Roy)
Le Grand Conseil est un parlement de milice. Le mandat de député est rémunéré.

recueille 38 voix.

L'amendement du groupe AVIVO (M. Souhaïl Mouhanna)
Le Grand Conseil est un parlement de milice. Les député-e-s reçoivent une indemnisation.

recueille 36 voix.

Mise aux voix, la thèse amendée 301.21a.
Le Grand Conseil est un parlement de milice. Le mandat de député est rémunéré.

est adoptée par 46 oui, 9 non, 13 abstentions.

Thèse de minorité 301.22.a

Le mandat de député est rémunéré sur la base de 50 % du salaire moyen de la fonction publique. Le versement de l'indemnité est subordonné à la présence du député à la totalité des séances de plénières et de commissions dont il fait partie. Il n'y a aucune rétrocession vers les partis politiques, lesquels sont financés par d'autres moyens réglés par la loi.

Amendement du groupe des Verts et Associatifs (M. Florian Irminger) :
Le mandat de député est rémunéré. Le versement de l'indemnité est subordonné à la présence des députés aux séances. La loi fixe la rémunération des députés et le financement des partis politiques par des moyens qui ne sont pas les rétrocessions.

L'amendement est refusé par 39 non, 33 oui, 0 abstention.



Mise aux voix, la thèse de minorité 301.22.a

Le mandat de député est rémunéré sur la base de 50 % du salaire moyen de la fonction publique. Le versement de l'indemnité est subordonné à la présence du député à la totalité des séances de plénières et de commissions dont il fait partie. Il n'y a aucune rétrocession vers les partis politiques, lesquels sont financés par d'autres moyens réglés par la loi.

est refusée par 50 non, 18 oui, 5 abstentions.

301.3 Composition et élection du pouvoir législatif : Nombre de membres

Thèse 301.31.a Nombre de membres

Le Grand Conseil est composé de 80 membres.

Thèse de minorité 301.32.a Nombre de membres

Le Grand Conseil est composé de 100 membres.

Thèse de minorité 301.33.a Nombre de membres

Le Grand Conseil est composé de 100 membres.

Mise aux voix, la double thèse de minorité 301.32.a / 301.33.a

Le Grand Conseil est composé de 100 membres.

est adoptée par 37 oui, 32 non et 0 abstention.

La thèse 301.31.a Nombre de membres

Le Grand Conseil est composé de 80 membres.

n'est pas soumise.

301.4 Composition et élection du pouvoir législatif : Députés suppléants

Thèse 301.41.a Députés suppléants

Des députés suppléants sont élus.

Amendement du groupe des Verts et Associatifs (M. Jérôme Savary) :

En cas de congé maternité ou de problème de santé prolongé, le premier ou la première des « viennent ensuite » assume le rôle de suppléant ou de suppléante le temps de l'absence.

L'amendement est refusé par 41 non, 27 oui et 4 abstentions.

Mise aux voix, la thèse 301.41.a

Des députés suppléants sont élus.

est adoptée par 50 oui, 15 non, 5 abstentions.



301.5 Composition et élection du pouvoir législatif : Mode d'élection

Thèse 301.51.a Mode d'élection

Le Grand Conseil est élu directement par le corps électoral au système proportionnel de listes à une circonscription.

Mise aux voix, la thèse 301.51.a

Le Grand Conseil est élu directement par le corps électoral au système proportionnel de listes à une circonscription.

est adoptée par une majorité évidente.

11. RAPPORT GENERAL DE LA COMMISSION THEMATIQUE 4 "ORGANISATION TERRITORIALE ET RELATIONS EXTERIEURES" (RAPPORT NO. 400 - RAPPORTEUR M. YVES LADOR, PRESIDENT DE LA COMMISSION)

Non traité

12. EXAMEN ET VOTE DES THESES RELATIVES A LA THEMATIQUE "ORGANISATION TERRITORIALE ET RELATIONS EXTERIEURES" (RAPPORTEUR PRINCIPAL: COMMISSION THEMATIQUE NO. 4)

Non traité

13. DIVERS

Présentation de la proposition du groupe PDC (M. Raymond Loretan) adressée au Bureau concernant la soumission du projet de constitution au peuple.

Demande de M. Albert Rodrik (socialiste pluraliste) d'examiner au préalable l'intérêt politique de consultations diverses.

14. CLÔTURE

La séance est levée à 23h00.



La secrétaire générale

Mme Sophie FLORINETTI
Secrétaire générale

La présidente de la session

Mme Christiane PERREGAUX
Coprésidente